

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil communautaire du 26 septembre 2018 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 36

pouvoirs : 9

votants : 45

Présents :

DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Anne LERAY, Laurence MENARD, Thierry COIGNET, Christiane BABIN

LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Michaël HUET

LA REGRIPIERE

Evelyne HOUSSIN

LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Christian RIPOCHE

LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Bernard ROCHET, Mathilde VIVANT, Amélie DAVIOT, Emmanuel RIVERY

LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD, Xavier RINEAU

MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU, Jean-Marc JOUNIER

SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Jean-Pierre MARCHAIS, Mauricette MOSTEAU, Sonia GILBERT

VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Hervé AUBRON, Sonia LE POTTIER, Ludovic BUZONIE, Nicole LACOSTE (arrivée à 19 h 45)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LUCAS (pouvoir à Mme BRAUD), Mr GICQUEL (pouvoir à Mr TEURNIER), Mr BARON (pouvoir à Mme HOUSSIN), Mme MEILLERAI-PAGEAUD (pouvoir à Mme VIVANT), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mme PETITEAU (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr SERISIER (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON).

Absentes excusées : Mmes ARBERT, PEROCHEAU, CHARRIER.

Est nommé secrétaire de séance : Stéphane MABIT

Vie institutionnelle

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 est approuvé à 44 voix pour et 1 abstention.

2. Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Mr Xavier RINEAU, désigné par le Conseil Municipal du Pallet pour siéger à la Communauté de Communes Sèvre et Loire est installé, suite à la démission de Mme Nathalie BOUCHER pour déménagement.

3. Désignation d'un représentant à la commission Tourisme du Syndicat Mixte du Pays et du SCoT du Vignoble Nantais en remplacement de Nathalie BOUCHER

Le Conseil Communautaire, à 43 voix pour et 1 abstention :

- **DESIGNE** Mr Jean-Marie POUPELIN, nouveau représentant au collège 1 du comité de direction de l'Office du Tourisme du Vignoble Nantais, siégeant au comité syndical du Syndicat du Pays du Vignoble Nantais.

4. Modification de la délibération sur les seuils de délégation du Conseil Communautaire au bureau pour les Marchés Publics

Afin de prendre en compte les nouveaux seuils européens,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CHARGE** le bureau Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire jusqu'à la fin de son mandat par délégation, d'effectuer les opérations suivantes :
 - ✓ préparer, passer, négocier, exécuter et régler, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, les marchés passés selon la procédure adaptée, dont le montant est égal ou supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 221 000€ HT, ainsi que de prendre toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que les montants totaux de délégation ne dépassent pas le seuil de la délégation.

Finances

5. Attribution d'une aide exceptionnelle à la commune de La Remaudière par le biais des fonds de concours

Au vu de la situation exceptionnelle de la Commune de La Remaudière,
Vu les dispositions sur les attributions de fonds de concours entre collectivités,
Vu le projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque à La Remaudière,
Vu le projet d'extension du cimetière de La Remaudière,

Le Conseil Communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours à la Commune de La Remaudière d'un montant de :
 - ✓ 45 000 € pour la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque,
 - ✓ 55 000 € pour l'extension du cimetière.
- **INDIQUE** que cette aide sera versée en deux fois :
 - ✓ 50 % au commencement des travaux,
 - ✓ Le solde après la réception des travaux et sur présentation de justificatifs et du plan de financement définitif.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Attribution d'une subvention supplémentaire à l'Office du Tourisme du Vignoble Nantais

Afin de prendre en charge le déficit de 90 354,68 € du compte administratif 2017, constaté par l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais, répartie entre la CCSL et Clisson, Sèvre et Maine Agglo,

Le Conseil Communautaire, à 36 voix pour et 9 abstentions :

- **VOTE** une subvention exceptionnelle complémentaire à l'Office du Tourisme du Vignoble Nantais pour 2018, d'un montant de 47 000 €, versée en une seule fois.

7. Budget Gestion Piscines : décision modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget 2018 pour la Gestion des Piscines de la CCSL, afin d'autoriser les dépenses et recettes exposées ci-après :

| | |
|---|--------------|
| Section de fonctionnement – Recettes : | 0.00 € |
| - Compte 7473 – Subventions du Département | -36 105.00 € |
| - Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté | +36 105.00 € |

8. Budget SSIAD : décision modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget 2018 pour le SSIAD de la CCSL, afin d'autoriser les dépenses et recettes exposées ci-après :

| | |
|---|--------------|
| Section de fonctionnement – Dépenses : | +25 000.00 € |
| Compte 64131 – Rémunérations du personnel non titulaire | +30 000.00 € |
| Compte 6226 – Honoraires | -5 000.00 € |
| Section de fonctionnement – Recettes : | +25 000.00 € |
| Compte 6419 – Remboursements sur rémunérations | +10 000.00 € |
| Compte 7788 – Autres produits exceptionnels | +15 000.00 € |

9. Budget Assainissement : décision modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget 2018 pour l'assainissement de la CCSL, afin d'autoriser les dépenses et recettes exposées ci-après :

| | |
|--|-----------------|
| Section de fonctionnement – Dépenses : | -310 000.00 € |
| Compte 022 – Dépense imprévues | -71 000.00 € |
| Compte 023 – Virement à la section d'investissement | -257 000.00 € |
| Compte 66111 – Intérêts de la dette | +6 000.00 € |
| Compte 6616 – Intérêts ligne de trésorerie | +10 000.00 € |
| Compte 6688 – Autres frais financiers | +2 000.00 € |
| Section de fonctionnement – Recettes : | -310 000.00 € |
| Compte 70611 – Redevances d'assainissement collectif | -40 000.00 € |
| Compte 70613 – Participations (PFAC) | -300 000.00 € |
| Compte 7068 – Autres prestations (branch. et vérif.) | +30 000.00 € |
| Section d'investissement – Dépenses : | +740 555.00 € |
| Compte 1641 – Remboursement d'emprunts | +10 000.00 € |
| Compte 238 – Avances et acomptes versés | +100 000.00 € |
| Compte 2315 – Travaux (opération d'ordre) | +100 000.00 € |
| Compte 2315 – Travaux à engager | +530 555.00 € |
| Section d'investissement – Recettes : | +740 555.00 € |
| Compte 238 – Remb. Avances (opération d'ordre) | +100 000.00 € |
| Compte 1641 – Nouvel emprunt | +1 000 000.00 € |
| Compte 1687 – Autres dettes | -102 445.00 € |
| Compte 021 – Virement de la section de fonction. | -257 000.00 € |

10. Budget Assainissement : contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recours à une ligne de trésorerie pour le budget Assainissement, aux conditions suivantes :
 - ✓ Prêteur : CAISSE D'EPARGNE
 - ✓ Nature : Ligne de trésorerie
 - ✓ Montant : 1 000 000 €
 - ✓ Durée maximum : 12 mois
 - ✓ Commission d'engagement : 0.10% du montant soit 1 000 €

- ✓ Commission de non utilisation : néant
 - ✓ Taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 + Marge à 0.30%
 - ✓ Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
 - ✓ Base de calcul : 30/360
 - ✓ Modalités d'utilisation :
 - tirage en crédit d'office à J+1 pour une demande avant 16h30 et J+2 pour une demande avant 21h
 - remboursement en débit d'office pour une demande avant 16h30 et J+2 pour une demande avant 21h
 - ✓ Date de prise d'effet du contrat : 15 octobre 2018
- **HABILITE** le Président ou son représentant à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

11. Budget Assainissement : contractualisation d'un emprunt de 1 000 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recours à un emprunt pour le budget Assainissement, aux conditions suivantes :
 - ✓ Prêteur : CREDIT MUTUEL
 - ✓ Nature : Financement des travaux d'extensions de réseaux d'assainissement 2018
 - ✓ Montant : 1 000 000 €
 - ✓ Durée maximum : 20 ans
 - ✓ Frais de dossier : 950 €
 - ✓ Taux d'intérêt : taux fixe à 1.44%
 - ✓ Base de calcul : intérêts préfixés, base 365 jours
 - ✓ Périodicité : trimestrielle
 - ✓ Echéances constantes
 - ✓ Modalités de remboursement anticipé : indemnités actuarielles
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et toute pièce relative à cet emprunt.

Aménagement du territoire

12. Requalification des Dorices - marché de travaux : attribution des lots et sollicitation d'une subvention

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux n° 2018-014 pour la phase 1 des travaux de requalification de la Zone des Dorices à Vallet, tel que détaillé ci-après :

| Lot | Désignation | Entreprises | CP | Commune | Offre de base HT |
|--------------|--|-------------|-------|---------------------|------------------|
| 1 | Terrassement, assainissement EP, voirie, signalisation | BLANLOEIL | 44194 | Clisson | 549 006 € |
| 2 | Espaces verts et mobilier urbain | ENP | 44430 | Le Loroux-Bottereau | 45 999 € |
| TOTAL | | | | | 595 005 € |

- **AUTORISE** le Président ou son représentant le vice-président au développement économique à signer tous les documents relatifs à ce marché.
- **DONNE** mandat au Bureau communautaire pour se prononcer sur les avenants inférieurs à 5 % du montant global des travaux.

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Postes de dépenses | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---|---|----------------------|--------------------|--|--------------------|-------------|
| | Phase 1 - 2018 | Phase 2 - 2019 | Phase 3 - 2020 | Financeurs | Montant sollicité | % |
| | Bourelliers – Gde Perrière - haut Industrie | Bas rue Industrie | Rue des Potiers | | | |
| Etudes | 26 105 € | | | Etat- DETR 2016 | 87 500 € | 6,32% |
| Maitrise d'œuvre | 18 319 € | 8 200 € | 8 700 € | Etat-DETR 2017 | 81 150 € | 5,87% |
| Travaux | 594 505 € | 234 000 € | 248 000 € | Etat-DSIL | 133 000 € | 9,61% |
| Changement éclairage public | 30 040 € | 22 500 € | 22 500 € | Région-NCR 2014-2017 | 48 000 € | 3,47% |
| Effacement réseaux | 67 230 € | | | Département- Soutien aux territoires 2017-2021 | 165 500 € | 11,96% |
| Frais divers (SPS, aléas, géomètre, publication, ...) | 56 302 € | 23 600 € | 23 600 € | FCTVA | 188 514 € | 13,62% |
| | | | | Autofinancement | 679 937 € | 49,14% |
| Total par phase | 792 501 € | 288 300 € | 302 800 € | | | |
| TOTAL | 1 383 601 € | | | | 1 383 601 € | 100% |

- **AUTORISE** le Président ou son représentant le vice-président au développement économique à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **SOLLICITE** une aide financière complémentaire au titre des mobilités, dans le cadre du Soutien aux territoires, auprès du Conseil Départemental.

Promotion du territoire

13. CAP Sports et Nature : convention de participation pour un parc à remorques

Afin de mettre en sécurité le matériel nautique de l'association Cap Sports et Nature, il est proposé de réaliser un parc à remorques à l'arrière du bâtiment par les services techniques communautaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de parc à remorques.
- **INDIQUE** que la Communauté de Communes Sèvre et Loire effectuera les travaux nécessaires.
- **SOLLICITE** une participation de l'association Cap Sports et Nature de 1 800 €.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant le vice-président à la Promotion du territoire à signer la convention correspondante.

Eau et Assainissement

14. Convention MOA - Assainissement - Rue A. Briand – La Chapelle- Heulin

La commune de la Chapelle-Heulin va procéder à la réfection complète de la rue Aristide Briand. Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de procéder à la réhabilitation des réseaux

d'assainissement. Il est proposé que la Ville de La Chapelle Heulin assure la totalité de la maîtrise d'ouvrage des opérations, par délégation de la Communauté de Communes Sèvre & Loire pour ce qui concerne l'assainissement. Afin de permettre cette gestion par la Ville de La Chapelle-Heulin, une convention est donc nécessaire entre la Commune et la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention entre la Ville de La Chapelle-Heulin et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, portant sur la co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue Aristide Briand et annexée à la présente.
- **PREND ACTE** de la participation de la CCSL à hauteur de 142 936 €.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

15. Définition d'une règle de financement en cas de travaux communs sur réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées

Les travaux concernant les réseaux d'assainissement sont donc sous la responsabilité de la Communauté de Communes Sèvre & Loire qui doit en assurer le financement. En pratique, cette typologie de travaux est rarement menée de manière isolée et fait généralement partie d'un aménagement global de l'espace public : voirie, autres réseaux (eau pluviale, électricité, telecom, gaz, ...), espaces verts, mobiliers, ...

Ces autres prestations relevant de la compétence des communes, il est donc nécessaire de définir une organisation homogène sur le territoire de suivi de ces travaux et de répartition financière des coûts.

Le Conseil Communautaire, à 41 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** les principes ci-dessous détaillés, dans le cadre de travaux communs entre assainissement et travaux de voirie et autres réseaux :
 - Maîtrise d'ouvrage assurée par la commune lorsque la part eaux usées n'est pas la principale ;
 - Etablissement d'une convention Commune – Communauté de Communes ;
 - Clés de répartition du coût des travaux :
 - o Prise en charge à 100% CCSL des travaux « eaux usées » identifiés avec précision dans les documents estimatifs et dans les documents de consultation (terrassment et remblaiement des tranchées, Réfection de tranchée provisoire, dépose réseaux, amiante, pose nouveaux réseaux, branchements, poste de refoulement, regards, ...);
 - o Prise en charge au prorata des travaux (Eaux usées / Totalité opération) des frais globaux de l'opération (Installation de chantier, déviation, frais de géomètre, coordinateur SPS, constat d'huissier, ...) et des frais de maîtrise d'œuvre ;
 - o Pas de prise en charge par la CCSL de la voirie si des travaux de réfection ou d'aménagement sont associés et compris dans le marché.
- Information des différents bureaux d'études ou maître d'œuvre intervenant sur les opérations de bien détailler les différents aspects des travaux et plus particulièrement les parts eaux usées, eaux pluviales et généralités des opérations.

Développement économique

16. Hôtel d'entreprise Mouzillon - cession

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération du Conseil Communautaire n° D-20180627-21 en date du 27 juin 2018 ;
- **DÉCIDE** de vendre l'hôtel d'entreprises, située au sein de la Zone d'Activités Economiques des 4 Chemins à Mouzillon ;
- **FIXE** le prix de cession à 450 000€ HT, auquel s'ajoute 3 429,41€ de TVA, soit un total de 453 429,41€ TTC ;
- **AUTORISE** la cession du bâtiment à la Société Civile Immobilière CLJ ;

- **AUTORISE** le président ou son représentant le vice président au Développement économique à signer l'acte à intervenir chez le Notaire.

Culture

17. Projet Culturel de Territoire : convention de préfiguration

Depuis la fin du Projet Culturel de Territoire (PCT) mené à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais en 2017, la CCSL travaille avec les communes, le Département et la DRAC à l'élaboration d'un PCT Sèvre et Loire. Cette démarche consiste à partager les orientations en matière de culture et à apporter des moyens humains ou financiers pour développer des actions définies.

Après échanges sur les axes de réflexion et le calendrier de travail, une convention de préfiguration a été établie entre le Département, la DRAC et la CCSL.

La convention fixe les engagements des signataires et les conditions de la mise en oeuvre de l'année de préfiguration et précise :

1. les objectifs premiers de l'année de préfiguration : l'élaboration, la validation et les modalités de mise en oeuvre du projet culturel du territoire,
2. le dispositif de pilotage
3. les axes de partenariat et opérations financées dans le cadre de l'année de préfiguration,
4. les modalités d'intervention des deux parties,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de préfiguration du Projet Culturel de Territoire.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à la bonne exécution de la délibération.

18. Bibliothèque de La Boissière du Doré : convention de partenariat et de mise à disposition de biens et cession de mobilier

La bibliothèque de La Boissière du Doré, appartenant au réseau de lecture publique communautaire, va être déplacée dans les locaux mitoyens à ceux de l'école. Des travaux sont en cours.

Afin de fixer les modalités de fonctionnement de ce nouveau bâtiment, une convention doit être conclue.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et mise à disposition de biens à titre gratuit pour la bibliothèque de La Boissière du Doré
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à la bonne exécution de la délibération

Gestion des déchets

19. Redevance incitative : nouvelle tarification au 1er janvier 2019

A compter du 1^{er} janvier 2019, et conformément au projet de mandat de la Communauté de Communes Sèvre & Loire, le service de collecte des déchets en porte à porte va pouvoir être harmonisé à la fois en termes de services rendus et de tarifications. Cela concerne particulièrement la redevance incitative.

Il est proposé, au 1^{er} janvier 2019, d'engager les changements suivants :

- Extension des consignes de tri ;
- Généralisation de la collecte toutes les deux semaines (dite C 0,5) pour tous les particuliers ;
- Changement des jours de collecte (démarrage de la prestation du nouveau prestataire, COVED) ;

- Mise en place de nouvelles règles de dotation des bacs ;
- Tarification harmonisée sur l'ensemble du territoire.

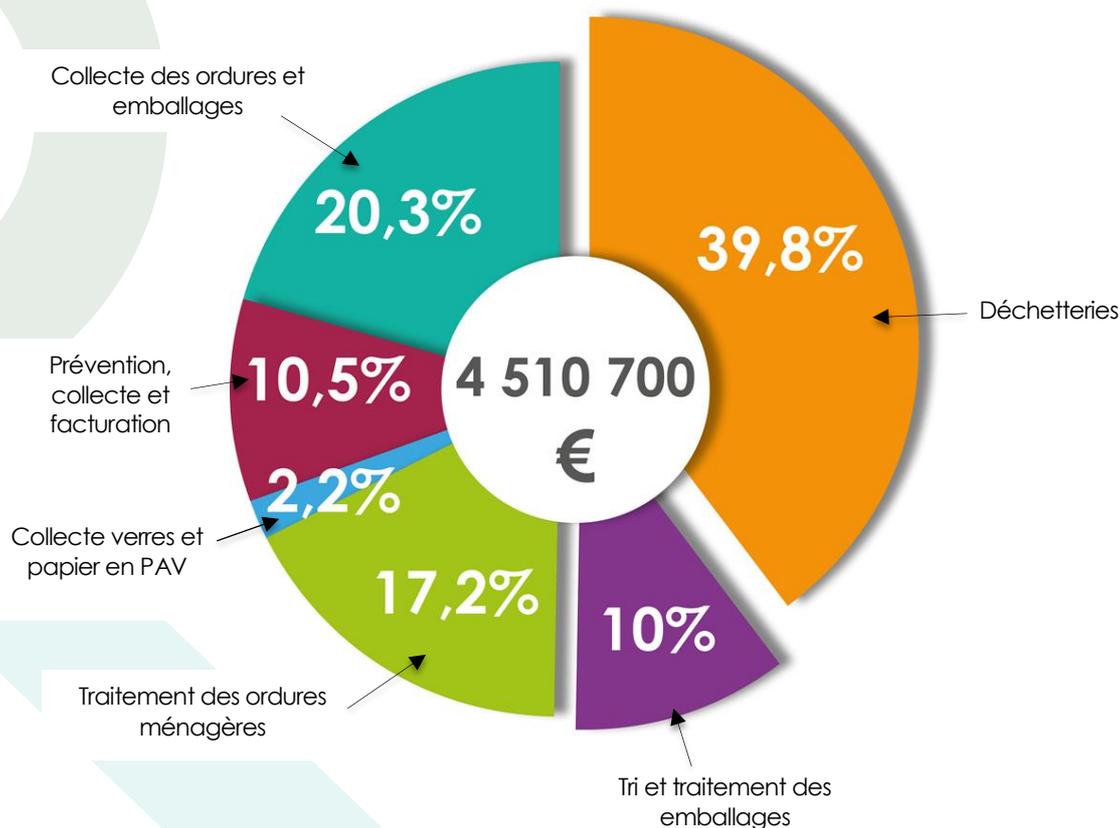
Pour rappel, la collecte des déchets des particuliers est organisée actuellement sur le territoire de la CCSL comme suit :

- Collecte toutes les semaines sur le territoire de l'ancienne CCV ;
- Collecte toutes les semaines sur le territoire de l'ancienne CCLD pour les bourgs et toutes les deux semaines pour les zones agglomérées de moins de 500 habitants.

Les marchés de collecte s'achèvent au 31 décembre 2018. Un nouveau marché a été attribué pour une durée de 6 ans à l'entreprise COVED.

Le Conseil Communautaire a approuvé par délibération n° D-20180325-16 en date du 23 mai 2018, la généralisation de la collecte en C 0,5. Cela nécessitait une demande de dérogation préfectorale avec avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Pour cela, la Communauté de Communes Sèvre & Loire a été auditionnée par le CODERST le 13 septembre 2018 qui a exprimé son avis favorable à cette dérogation. L'avis officiel doit être reçu dans les prochains jours.

Pour information, la redevance incitative finance l'ensemble du service des déchets apporté à la population, comme suit :



Afin d'élaborer une nouvelle grille tarifaire les hypothèses suivantes ont été prises :

- Besoin d'une recette RI à hauteur de 3 413 700€ estimée à partir d'un budget de fonctionnement intégrant les évolutions à court et long terme (amortissements des équipements, prestation d'accueil des déchetteries, nouveaux marchés d'évacuation déchetteries et collecte, extension des consignes de tri, vente de matériaux et gestion des déchets des communes) ; il a

été acté de prendre une part de l'excédent cumulé depuis plusieurs années, à hauteur de 150 000 € ;

- Perspectives d'évolutions des particuliers et des professionnels ;
- Tarification identique entre les professionnels et les particuliers ;
- Facturation au semestre avec 2 levées obligatoires pour chaque période (soit 4 levées obligatoires par an).
- Nouvelle règle de dotation des bacs ainsi définie (généralisation du bac de 80 litres sur l'ensemble du territoire et application d'un respect strict des règles de dotation selon la taille du foyer).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques ménagers au 1^{er} janvier 2019.
- **FIXE** les nouvelles modalités suivantes relatives à la dotation des bacs, à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

| Nombre de personnes au foyer | Volume en litres |
|------------------------------|------------------|
| 1 | 80 |
| 1 à 3 | 120 |
| 4 ou 5 | 180 |
| 6 et plus | 240 |
| Collectif | 340 |
| Collectif | 770 |

- **VOTE** les tarifs de redevance incitative, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

| Particuliers | | |
|------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Volume du bac en litre | Part fixe annuelle | Part variable = prix de la levée |
| 80 | 75 € | 4 € |
| 120 | 89 € | 5 € |
| 180 | 100 € | 7 € |
| 240 | 125 € | 9 € |
| 340 | 150 € | 12 € |
| 770 | 280 € | 25 € |

| Nouvelle règle de dotation des bacs | Professionnels C 0,5 Tarification idem que les particuliers | | Professionnels C1 Tarifs C0,5 majorés de 20,00 € (sauf 340 et 770 litres) | | Professionnels C2 Tarifs C0,5 majorés de 50,00 € (sauf 340 et 770 litres) | |
|-------------------------------------|--|-------------|--|-------------|--|-------------|
| | V bac (l) | €/ bac / an | €/ levées | €/ bac / an | €/ levées | €/ bac / an |
| 80 | 75,00 € | 4,00 € | 95,00 € | 4,00 € | 125,00 € | 4,00 € |
| 120 | 89,00 € | 5,00 € | 109,00 € | 5,00 € | 139,00 € | 5,00 € |
| 180 | 100,00 € | 7,00 € | 120,00 € | 7,00 € | 150,00 € | 7,00 € |
| 240 | 125,00 € | 9,00 € | 145,00 € | 9,00 € | 175,00 € | 9,00 € |
| 340 | 150,00 € | 12,00 € | 210,00 € | 12,00 € | 280,00 € | 17,00 € |
| 770 | 280,00 € | 25,00 € | 475,00 € | 25,00 € | 650,00 € | 35,00 € |

- **INSTITUE** 4 levées obligatoires facturées par an à tous les foyers.
- **INSTITUE** une facturation au semestre.
- **FIXE** à 75 € par an le tarif d'accès aux Complexe d'Accueil des Déchets pour les professionnels n'utilisant pas de bac à ordures ménagères.
- **FIXE** les autres tarifs comme suit :

| | |
|---|--|
| Mise à disposition de bacs (incluant la livraison et 1 levée) | <ul style="list-style-type: none"> • Bac de 240 litres à 25€ • Bac de 770 litres à 40€ |
| Dotations de sacs à ordures ménagères pour des besoins exceptionnels en compléments | <ul style="list-style-type: none"> • 2€ / sac de 30 litres • 4€ / sac de 50 litres |
| Vente Compost | <ul style="list-style-type: none"> • Deux sacs gratuits / an puis 2€/sac • Petite remorque (simple essieu et moins de 1m50) : 10€ • Remorque classique simple essieu : 15€ • Grande remorque double essieu : 20€ • Prix à la tonne : 25€/tonne en période de déstockage et 12,50 €/tonne pour les tonnages de 20 tonnes minimum par chargement en une seule fois. |
| Collecte et traitement amiante | <ul style="list-style-type: none"> • Conteneurs proposés pour la collecte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Big-bag : 10€ pièce ○ Valise plaque : 15€/pièce • Coût de traitement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt au Cellier : 140€/tonne ○ Dépôt à Vallet : 87€/tonne |

- **FIXE** les tarifs appliqués au Complexe d'Accueil des Déchets au tonnage pour les matériaux suivants :

| Dépôt | €/Tonne |
|-------------------|------------|
| Tout venant | 145 |
| Mélange trié | 75 |
| Bois | 80 |
| Déchets verts | 30 |
| Gravats | 13 |
| Plaques de plâtre | 125 |

Informations diverses

1. Administration générale : Attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par arrêtés du Président :

En date du 22 mai 2018

Approbation de la convention de mise à disposition d'une archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, pour un montant total de l'intervention de 14 364 € (525 heures à 27,36 €).

En date du 24 mai 2018

Le marché n° 2018-02 bis, ayant pour objet la construction de 3 logements de fonction pour la Gendarmerie de Vallet, est confié à :

- Lot 10 - électricité – courants forts et faibles : à la Sarl EP2C de La Romagne (49), pour un montant HT de 29 996,91 €,
- Lot 11 – plomberie – sanitaires – chauffage gaz – VMC : à la Sarl EP2C de La Romagne (49), pour un montant HT de 30 624,68 €,
- Lot 12 – réseaux souples : à la Sté Bouygues Energies et Services de Montigny Le Bretonneux (78), pour un montant HT de 33 058 €.

En date du 22 mai 2018

Délégation de signature est donnée à Mr Emmanuel AUBRON, Agent de Maîtrise au service Voirie de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Bons de commandes de fournitures, de services et/ou de travaux dont le montant est inférieur à 1 000 € HT.

Délégation de signature est donnée à Mr Cédric MOYER, Ingénieur au service Eau et Assainissement de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Bons de commandes de fournitures, de services et/ou de travaux dont le montant est inférieur à 3 000 € HT.

En date du 26 mai 2018

Il est décidé de souscrire une assurance Dommages Ouvrage pour la construction de 3 logements pour la Gendarmerie de Vallet, auprès de la SMACL Assurances de Niort (79), pour un montant HT de 5 599,15 €.

En date du 6 juin 2018

A défaut de régularisation suffisante, le Président réquisitionne le Trésor Public du Loroux-Bottereau pour permettre la mise en paiement de la somme due à la Société PSA RETAIL ST HERBLAIN CITROEN (nouveau mandat n° 935 – bordereau n° 88 du 06 juin 2018), pour un montant de 17 078,76 €.

En date du 7 juin 2018

Délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie RUAUD, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe au service Ressources Humaines de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Attestations diverses RH et certificats de travail (états de service, relevé de carrières, présence, SFT, temps de travail, pôle emploi, ...)
- Convocations visites médicales
- Bordereau de prestations prévoyance
- Déclarations arrêts maladie et accidents de travail aux différents organismes
- Courriers d'information.

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie BIDET, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe au service Ressources Humaines de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Attestations diverses RH et certificats de travail (états de service, relevé de carrières, présence, SFT, temps de travail, pôle emploi, ...)
- Convocations visites médicales
- Bordereau de prestations prévoyance
- Déclarations arrêts maladie et accidents de travail aux différents organismes
- Courriers d'information.

Délégation de signature est donnée à Mr Hugues BRETON, Rédacteur Principal 1^{ère} classe au service Ressources Humaines de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Attestations diverses RH et certificats de travail (états de service, relevé de carrières, présence, SFT, temps de travail, pôle emploi, ...)
- Convocations visites médicales
- Bordereau de prestations prévoyance
- Déclarations arrêts maladie et accidents de travail aux différents organismes
- Courriers d'information.

En date du 13 juin 2018

La parcelle cadastrée YN 270, d'une surface de 3 516 m², située sur la Zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles est vendue à l'entreprise Sarl EFFIVERT de St Julien de Concelles, pour une valeur de 22,35 € HT/m², auquel s'ajoute une taxe sur la valeur ajoutée sur marge de 3,36 €/m², soit un prix total de 25,71 €/m².

En date du 25 juin 2018

Il est attribué la subvention maximale à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif :

- De 1 228,76 € à Mr Michel POIRIER de St Julien de Concelles,
- De 1 296 € à Mme Régina REBION du Loroux-Bottereau.

En date du 26 juin 2018

La procédure de consultation pour le marché 2018-010 – réalisation du site internet et des outils digitaux de la CCSL, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général tenant à la nécessité de redéfinition du besoin.

En date du 2 Juillet 2018

Délégation de signature est donnée à Mr Tommy ORILLARD, Adjoint Technique Territorial, Agent en assainissement collectif et non collectif de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Attestation de prêt à taux zéro
- Rapport provisoire à l'occasion des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif.

En date du 10 juillet 2018

Délégation de signature est donnée à Mme Anne COUPRY, Adjoint Administratif au service Accueil de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Récépissé et recommandé de courriers postaux,
- bons de livraison,
- actes d'huissier de justice,
- récépissés d'appels d'offre,
- bons de validation suite à une intervention technique.

Délégation de signature est donnée à Mr David VEYNERE, Adjoint Administratif au service Accueil de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Récépissé et recommandé de courriers postaux,
- bons de livraison,
- actes d'huissier de justice,
- récépissés d'appels d'offre,
- bons de validation suite à une intervention technique.

Délégation de signature est donnée à Mme Myriam SAMSON, Agent Social 2^{ème} classe, au service Accueil de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Récépissé et recommandé de courriers postaux,
- bons de livraison,
- actes d'huissier de justice,
- récépissés d'appels d'offre,
- bons de validation suite à une intervention technique.

Délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne FONTENEAU, Agent Territorial d'Animation, au service Accueil de la Communauté de communes Sèvre et Loire, pour les actes et documents suivants :

- Récépissé et recommandé de courriers postaux,
- bons de livraison,
- actes d'huissier de justice,
- récépissés d'appels d'offre,
- bons de validation suite à une intervention technique.

En date du 10 juillet 2018

Mr Damien Bénureau est nommé régisseur titulaire la régie de recettes pour l'événement "le Vignoble à vélo" 2018, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mr Damien Bénureau sera remplacé par Mme Laurence Morel, mandataire suppléant.

En date du 10 juillet 2018

Le marché "flotte automobile et risques annexes", dont le périmètre d'intervention correspond au champ d'action de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Vallet-Mouzillon transféré à la Communauté de Communes Sèvre et Loire au 1^{er} janvier 2018, est attribué au Groupement constitué de la Société Breteuil Assurances Courtage, dont le siège social est situé BP 40002 – 62922 – AIRE SUR LA LYS Cédex, et de la Société Géfion Insurance, dont le siège social est situé Ostergade 10 – 1100 Copenhaguen – Danemark.

Le montant de la prime annuelle s'élève à 1 127,61 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

En date du 11 juillet 2018

La CCSL décide de réaliser une étude d'aménagement afin de définir un projet d'aménagement sur le secteur de la gare du Pallet, dont les enjeux sont de :

- définir et développer une offre économique qualitative,
- proposer un lieu d'accueil et de vie pour les usagers,
- développer et organiser l'offre de stationnement,
- organiser les rabattements,
- favoriser les modes actifs,
- qualifier l'entrée de ville Le Pallet.

Le périmètre concerné par le projet totalise une superficie d'environ 2,2 hectares.

La CCSL, après analyse des offres, fait le choix d'un accompagnement par le bureau Altéreo G2C de Basse-Goulaine (44), pour un montant de 26 650,80 € TTC, qui se décompose de la manière suivante :

- tranche ferme – étude d'aménagement : 15 59,60 € TTC,
- tranche optionnelle 1 – rédaction d'un cahier des charges pour sélectionner la maîtrise d'œuvre : 1 980 € TTC,
- tranche optionnelle 2 – concertation des usagers et de la population : 3 0763,20 € TTC.

En date du 12 juillet 2018

Le marché n° 2018-011, ayant pour objet l'étude de définition du mode de gestion de l'assainissement collectif est confié au groupement Collectivités Conseils et ITG Construction Etudes et Diagnostic pour un montant total de 19 775 € HT.

En date du 13 juillet 2018

Le marché N° 2018-012, ayant pour objet l'achat de documents, livres et DVD pour les bibliothèques de la CCSL est attribué à :

| Lot | Société retenue | Montant minimum en € HT sur un an | Montant maximum en € HT sur un AN |
|--------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1 – livres adultes et jeunesse | Librairie l'Odysée | 15 000 | 35 000 |
| 2 – livres jeunesse | Librairie les Enfants Terribles | 3 000 | 11 000 |
| 3 – bandes dessinées | Librairie La Mystérieuse Librairie Nantaise | 3 000 | 11 000 |
| 4 - DVD | Sté RD% | 3 000 | 11 000 |
| TOTAL | | 24 000 | 68 000 |

La durée du marché est d'un an à compter du 1^{er} octobre 2018.

En date du 18 juillet 2018

Pour la période du 27 juillet au 23 août 2018, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement, Mme VINCENDEAU Yasmina, Régisseur principal sera remplacée par Mr FERRON Jacky, mandataire suppléant, sur les aires d'accueil de Vallet, Le Loroux-Bottreau et St Julien de Concelles.

En date du 25 juillet 2018

Le marché n° 2018-010, ayant pour objet la prestation de conseil et de stratégie digitale est attribué à l'agence 404, sise 10, Promenade de l'Europe à Nantes. La durée du marché est d'un an à compter de la notification du marché.

Le marché est attribué pour les montants ci-dessous :

- tranche ferme : 17 100 € HT
- tranche optionnelle 1 – tableau de redirections : 700 € HT
- tranche optionnelle 2 – accompagnement au choix de la webagency : 1 500 € HT
- tranche optionnelle 3 – guide des bonnes pratiques SEO et réseaux sociaux : 2 200 € HT
- Tranche optionnelle 4 – sourcing, pilotage et coaching des rédacteurs web : 1 200 € HT
- Tranche optionnelle 5 – workshop ½ journée : 1 100 € HT.

En date du 4 septembre 2018

Le marché n° 2018-015, ayant pour objet la prestation de transports pour les établissements scolaires et les centres de loisirs de la CCSL, est attribué comme suit :

| Lot | Entreprise retenue | Montant minimum en € HT sur un an | Montant maximum en € HT sur un an | Montant estimatif HT |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| 1 – Ecole de la Remaudière vers la salle du Beugnon | SAS BRODU | | | 3 150 € |
| Ecoles et collèges de la CCSL vers les piscines du Loroux et de Vallet | SAS BRODU AUTOCARS AUGEREAU | | | 26 598 € |
| 3 – Centres de loisirs de la CCSL vers les piscines du Loroux et de Vallet | SAS BRODU AUTOCARS AUGEREAU | 1 605 € | 4 900 € | |

| | | | | |
|---|-----------------------------------|---------|---------|----------|
| 4 – Ecoles primaires de la CCSL vers les cinémas de Divatte, du Loroux et de Vallet | SAS BRODU AUTOCARS AUGEREAU | 1 000 € | 2 500 € | |
| TOTAL | | 2 605 € | 7 400 € | 29 748 € |

En date du 4 septembre 2018

Le marché d'assurances "responsabilités et risques annexes", dont le périmètre d'intervention correspond au champ d'action de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Vallet-Mouzillon transféré à la CCSL au 1^{er} janvier 2018, est attribué au groupement composé de PARIS NORD ASSURANCES SERVICES et de ETHIAS SA, pour un montant global annuel de 4 339,26 €, se décomposant ainsi :

- Offre de base – garantie responsabilité générale et risques annexes : 1 042,28 € TTC
- Variante imposée 1 – garantie responsabilité atteintes à l'environnement : 3 046,98 € TTC
- Variante imposée 3 – garantie protection juridique des personnes morales : 250 € TTC

Le marché est signé pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

En date du 11 septembre 2018

La parcelle cadastrée YM 351p, 352, 353, 367, 368p et 374p, d'une surface d'environ 4 001 m², située sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, est réservée à la SAS Laboratoire LIPS de St Julien de Concelles. La valeur du terrain est de 22,35 € HT/m², soit un prix total HT de 89 422,35 €, et une taxe sur la valeur ajoutée sur marge de 14 443,36 €, soit un prix total de 102 865,71 €.

Le droit de préférence est consenti pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente décision. Si une autre entreprise souhaite acquérir le terrain mentionné à l'article 1, le bénéficiaire aura un délai de trois mois pour se prononcer sur l'acquisition ou non du terrain. Si elle y renonce ou ne répond pas à l'issue de ce délai, le droit de préférence prendra fin.

En date du 12 septembre 2018

L'avenant n° 1 à la convention passée entre le Représentant de l'Etat et la CCSL, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, est accepté.

En date du 14 septembre 2018

Le bureau communautaire a décidé d'attribuer :

- les subventions solidarités de la manière suivante :
 - Restos du Cœur : 1 956 € - Axe « soutien aux personnes en difficulté »
 - Donneurs de sang : 1 005 € - Axe « prévention et santé »
 - Alcool Assistance 44 : 600 € - Axe « prévention et santé »
- les subventions enfance de la manière suivante :
 - Escal'Loisirs : 4 382 € - soutien à une structure d'accueil commune à des communes moyennes ou petites – à réétudier en 2019 selon évolution du statut.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.